

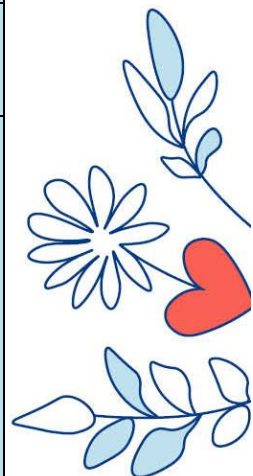


Plan de diffusion

Conformité hygiène des mains

Étapes reliées au processus d'audit d'observation direct à l'hygiène des mains

1. Formation <i>Auditeurs hygiène des mains (inscription par le gestionnaire)</i> - Formation <i>Auditeurs en hygiène des mains</i> est offerte aux employés : N:\CISSSMO\Formations\PCI- Prévention et contrôle des infections\Auditeurs HDM - Formation Champions PCI: une section sur les audits d'hygiène des mains (HDM) permet aux employés ayant terminés cette formation d'être habilités à faire des audits
2. Audits Les employés formés effectuent des audits dans leurs milieux ou unités respectifs.
3. Un envoi à la boîte courriel « pci.audits.ciasssmo16@ssss.gouv.qc.ca » Lorsque les audits sont terminés, les employés envoient les formulaires remplis à l'adresse courriel nommée.
4. Comptabilisation des audits dans le fichier Access par les agentes administratives du service PCI Les agentes administratives entrent les données produites dans un fichier regroupant tous les audits.
5. Rapports Des rapports de conformité sont produits 4 fois par année (fin des périodes 3, 6, 9 et 13). Pour générer un rapport, au moins 30 observations doivent avoir eu lieu par 3 mois. Pour une année complète, un minimum de 120 observations doit avoir été complétées.
6. Un envoi des lettres de conformité aux gestionnaires Des lettres sont transmises par les agentes administratives aux milieux et aux unités selon leur conformité à l'hygiène des mains.
7. Rédaction d'un plan d'amélioration : La responsabilité des gestionnaires d'unités de soins en centre hospitalier et en CHSLD publics : - Si le taux de conformité est inférieur à la demande du MSSS, soit moins de 80%, le gestionnaire obtient un délai de 1 semaine pour transmettre la liste des stratégies dûment complétée, celle-ci est acheminée dans le même envoi que la lettre. - Le gestionnaire dispose d'une période de 2 semaines pour mettre ses stratégies en pratique et nous revenir avec un plan d'action écrit.





Plan de diffusion

Conformité hygiène des mains

Étapes reliées au processus d'auto-évaluation de l'hygiène des mains

1. Déploiement du formulaire d'auto-évaluation de l'HDM • À compléter par les employés via Forms. • Ce questionnaire est accessible pour une période de deux mois. • L'auto-évaluation sera disponible à chaque année à partir de mai 2025.
2. Analyse des données • Un Power BI est créé avec la collaboration de la DQEPE.
3. Rapport • Le rapport du Power BI est transmis aux gestionnaires pour la divulgation aux employés. • L'analyse des données est effectuée par le gestionnaire, selon son secteur d'activité.
4. Plan d'amélioration • Un plan d'amélioration est rédigé par le gestionnaire selon les résultats du sondage. • Une fois complété, le plan d'action doit être partagé au service de PCI

